

[madirel-tous] Utilisation de co-voiturage et de services de location entre particuliers

madirel-tous-request@univ-amu.fr de la part de
Joelle Forestier <joelle.forestier@univ-amu.fr>

mar. 07/03/2017 16:16

À :madirel-tous <madirel-tous@univ-amu.fr>;

Bonjour à tous

une note du CNRS stipule que le recours à ces services d'hébergement entre particuliers (par exemple Air B&B) et de transport en ligne (par exemple Blablacar) ne sont pas autorisés; donc aucun remboursement lors d'une mission ne pourra être demandé .

Le recours aux services de véhicules de transport avec chauffeur (par exemple Uber) est autorisé.

Joelle

--

Joëlle FORESTIER
Responsable financière

Laboratoire MADIREL UMR7246 (CNRS/AMU)
Campus de St Jérôme
141, Traverse Charles Susini
13397 Marseille cedex 20

TEL : 0413551802